
Konkurse Faillites Fallimenti

No 220 Freitag, 11.11.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Comeratec SA**, Ancienne Poste, Le Cerf d'Or,
1072 Forel
2. *Remarques*: vente de matériaux, construction, rénovation d'immeubles, importation de matériaux de tous genres
L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 1er décembre 2005, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé, art. 34 OAOF (revendication).
Dans un délai échéant le 21 novembre 2005, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet de revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 49 et 80 OAOF).
A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office deviendront définitives.

Office des faillites de Lavaux
1096 Cully

(03100194)